



BILAN DE COMPÉTENCES

Le bilan de compétences, action de formation inscrite dans la loi depuis 1991 est encadré par un cadre légal strict (voir au verso déroulement du parcours), garantissant la confidentialité des échanges, la déontologie et la neutralité des organismes de bilans. Le COS CRPF s'inscrit pleinement dans ce cadre et propose une prestation d'aide à l'orientation professionnelle et personnelle avec le bilan de compétences comme outil de gestion de votre carrière.

OBJECTIFS ET MÉTHODES

Le bilan de compétences permettra au bénéficiaire :

- D'analyser ses centres d'intérêt et ses motivations, tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel
- D'identifier ses compétences et aptitudes
- D'élaborer ou de vérifier son projet professionnel
- De déterminer ses points d'appui, en vue de son insertion ou de son évolution professionnelle
- De commencer à élaborer son portefeuille d'acquis et de compétences

Méthode utilisée :

- Parcours de bilan individualisé
- Études autobiographiques et tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, intérêts professionnels, valeurs et motivation...
- Tests psychotechniques
- Entretiens d'explicitation
- Entretiens d'exploration

RESULTATS ATTENDUS

- Une clarification des compétences acquises au cours du parcours professionnel et extra-professionnel
- Une appropriation des acquis via la réalisation d'un portefeuille de compétences
- Une remobilisation dans l'évolution et une projection vers un nouvel objectif réaliste et réalisable
- Une capacité à communiquer sur ses atouts

ORGANISATION

Le bilan de compétences est réalisé par un consultant.
Il peut être réalisé en présentiel comme en distanciel.

BÉNÉFICIAIRES

Le bilan de compétences est accessible aux salariés (secteur privé et public) et cadres en activité qui souhaitent faire le bilan de leur carrière dans le but de la faire évoluer, de se former ou de se ré-orienter.

Un demandeur d'emploi peut réaliser un bilan de compétences en faisant sa demande auprès de Cap Emploi, France Travail ou l'APEC.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Renseignements et documentations sont disponibles en appelant Marielle LOUIS au 01 64 10 26 30

Inscription possible via moncompteformation.gouv.fr

FINANCEMENT

- Le bénéficiaire peut mobiliser son Compte Personnel de Formation.
- S'il est salarié le coût peut être pris en charge par l'employeur dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.
- S'il est demandeur d'emploi l'organisme qui l'accompagne peut prendre en charge le coût du bilan.

TARIF

Le coût du bilan est établi sur devis.

POINTS FORTS DU COS CRPF

- Une expérience reconnue en matière d'accompagnement de tous les publics
- Une équipe de consultants expérimentés issus de champs disciplinaires variés
- Des outils et ressources adaptés au public pouvant être dématérialisés

DÉROULEMENT DU PARCOURS

Le bilan comporte obligatoirement 3 phases selon l'article R.6322-35 du code du travail. Il est réalisé de façon individuelle (article R6322-36 du code du travail). Pour effectuer un bilan complet, 5 à 7 séances sont en général nécessaires, réparties sur 5 à 12 semaines, pour un total de 20 heures au maximum.

Phase préliminaire

- Analyser la demande et le besoin du bénéficiaire
- Informer sur le cadre légal du bilan de compétences
- Présenter l'offre de bilan par le COS CRPF (outils, ressources méthodologiques...) et la réponse adaptée à la demande
- Echanger autour des modalités de financement en fonction de la situation du bénéficiaire
- Déterminer conjointement un délai de réponse du bénéficiaire à la proposition

Phase d'investigation (en 5 à 7 étapes)

- Mettre en place le calendrier des rendez-vous avec le consultant
- Explorer et mettre en évidence les intérêts, motivations, attentes, valeurs professionnelles, compétences et contraintes du bénéficiaire
- Mettre en évidence des points d'appui
- Co-élaborer des pistes professionnelles
- Evaluer la réalité des pistes professionnelles (enquêtes-métiers, exploration de l'environnement professionnel) en fonction de la demande du bénéficiaire
- Construire le projet principal (professionnel ou de formation) et le projet alternatif

Phase de conclusion

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ou de formation
- Prévoir les principales modalités et étapes de réalisation du ou des projets professionnels ou de formation
- Co-rédiger le document de synthèse

Suivi individuel proposé à 6 mois

Enquête de satisfaction

ÉVALUATIONS

- Tests diversifiés selon les besoins exprimés : personnalité, intérêts professionnels, valeurs et motivation...
- Évaluation de l'atteinte des objectifs en dernière phase du bilan et 6 mois après.

TAUX DE SATISFACTION & DE FINALISATION

Les taux de satisfaction sur les actions de bilans sont les suivants :

Pas de données en 2024 & 2023.

96 % de bilans finalisés en 2022, 100% en 2021.

Référents handicap

Au sein de l'établissement, des référents handicap sont à votre disposition pour vous informer et évaluer avec vous les adaptations éventuelles dont vous auriez besoin dans le cadre de votre bilan. Les coordonnées sont à solliciter par mail à l'adresse info@cosformation.fr en amont de votre entrée en bilan.

LIEUX DE LA FORMATION

COS Melun
51 avenue Thiers
77000 Melun

COS Torcy
Villa Christophe - 31 avenue Jean Moulin,
77200 Torcy

*Site accessible aux personnes à
mobilité réduite.*

CONTACT

Marielle LOUIS

Etablissement et service de préorientation,
réadaptation professionnelle et de formation
COS CRPF

Tél. : 01 64 10 26 30

Email : mlouis@fondationcos.org



Rejoignez-nous :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.linkedin.com/company/cos-crpf/

Qualiopi
processus certifié
■ ■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION | BILANS
DE COMPÉTENCES | ACTIONS
PERMETTANT DE VALIDER DES
ACQUIS DE L'EXPERIENCE